

Voluntary National Report to UNFF

Rapport national volontaire sur les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires

Merci d'avoir pris le temps de remplir et présenter le rapport national volontaire au Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF). Avant de commencer, veuillez prendre note des informations importantes suivantes :

1. Dans la résolution 2022/17, le Conseil Économique et Social a demandé au Secrétariat du FNUF de modifier le format de présentation du rapport national volontaire, en tenant compte des suggestions proposées par les membres du Forum, et de conduire une phase pilote pour l'utilisation du format modifié. Dans la même résolution, le Conseil a invité le Forum à envisager la création d'un comité consultatif pour l'établissement de rapports. Il a également demandé au Secrétariat de considérer d'établir une plateforme en ligne pour l'établissement de rapports au Forum, compte tenu de la nécessité de simplifier le processus, et de réduire au minimum la charge de travail liée à l'établissement des rapports, y compris les difficultés rencontrées par les pays en développement.
2. Dans le cadre de ce mandat, le Secrétariat du FNUF a modifié le format, en tenant compte des suggestions proposées par les membres du Forum et en liaison avec le groupe consultatif pour l'établissement des rapports. Le Secrétariat a également mis en place une plateforme en ligne pour la présentation du rapport national volontaire au Forum.
3. Le nouveau format est structuré autour des Objectifs mondiaux relatifs aux forêts (OFM) et des cibles du Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts 2017-2030 (UNSPF) et s'appuie sur le format précédent qui a été utilisé pour l'établissement de rapports au FNUF15.
4. Le format modifié est composé de douze sections, chacune comportant plusieurs questions:
 1. Informations générales
 2. Progrès vers l'Objectif mondial relatif aux forêts n° 1 et les cibles associées
 3. Progrès vers l'Objectif mondial relatif aux forêts n° 2 et les cibles associées
 4. Progrès vers l'Objectif mondial relatif aux forêts n° 3 et les cibles associées
 5. Progrès vers l'Objectif mondial relatif aux forêts n° 4 et les cibles associées
 6. Progrès vers l'Objectif mondial relatif aux forêts n° 5 et les cibles associées
 7. Progrès vers l'Objectif mondial relatif aux forêts n° 6 et les cibles associées
 8. Évaluation propre des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les cibles correspondantes
 9. Contributions nationales volontaires
 10. Autres questions: Égalité entre les hommes et les femmes
 11. Autres questions: Journée internationale des forêts
 12. Réussites

Pour télécharger un fichier électronique PDF du format modifié de rapport volontaire, cliquez ici [anglais](#) | [espagnol](#) | [français](#)).

5. Compte tenu de la nature transversale des questions relatives aux forêts et à leur gestion durable, nous vous invitons à consulter les experts des ministères nationaux compétents, les points focaux nationaux pour les évaluations des ressources forestières mondiales (FRA) de la FAO, les conventions de Rio, les autres organisations membres du Partenariat de Collaboration sur les Forêts (PCF), les processus relatifs aux critères et indicateurs, ainsi que les parties prenantes concernées, le cas échéant. Seulement les informations qui ne sont pas fournies aux organisations membres du Partenariat de Collaboration sur les Forêts (PCF) ou qui ne sont pas disponibles dans d'autres bases de données internationales sont demandées.
6. En complétant le rapport national, vous pouvez inclure les actions menées par le gouvernement, ainsi que par le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres parties prenantes. L'année 2020 étant utilisée comme référence, veuillez inclure toutes les actions entreprises depuis cette date. Le cas échéant, veuillez indiquer la source d'information ou fournir un lien hypertexte comme référence.
7. Tous les termes utilisés dans ce format modifié sont conformes aux termes et définitions utilisés par l'Agence des droits fondamentaux de la FAO.
8. Veuillez-vous référer aux notes explicatives ([anglais](#) | [espagnol](#) | [français](#)) pour des conseils plus détaillés lors de la rédaction du rapport national. D'autres ressources utiles sont disponibles:
[Objectifs mondiaux relatifs aux forêts et cibles \(E/RES/2017/4\)](#)
[Objectifs de développement durable et cibles \(A/RES/70/1\)](#)
9. La date limite pour la soumission des rapports nationaux au Secrétariat du FNUF est fixée au 30 juin 2025.

Instructions pour l'utilisation de la plateforme en ligne pour l'établissement de rapports

1. Un lien hypertexte dédié a été fourni au principal point focal national de la FNUF pour leur permettre de compléter leur rapport national. Vous pouvez partager ce lien avec d'autres fonctionnaires nationaux, des experts de votre pays et autres départements concernés afin de collaborer à un seul rapport national. Pour éviter d'effacer ou d'écraser accidentellement des sections complétées du rapport, veuillez-vous assurer que deux personnes ne travaillent pas en même temps sur la même section du rapport. Veuillez ne pas partager le lien dédié avec des personnes qui ne participent pas à la réalisation du rapport national du FNUF pour votre pays.
2. Le format du rapport est disponible en anglais, espagnol et français. Veuillez-vous sélectionner la langue à l'aide du menu situé dans le coin supérieur droit de la page.
3. Vous avez la possibilité d'interrompre et de reprendre la rédaction du rapport national. Vos réponses seront automatiquement sauvegardées et vous pourrez revenir au rapport à tout moment avant la date limite de soumission. Pour revenir au rapport, veuillez cliquer sur le lien figurant dans le courriel d'origine. Si vous travaillez avec un signal internet faible, vous pouvez vous connecter en utilisant un câble Ethernet plutôt que le Wi-Fi pour assurer une connexion plus stable.
4. Vous êtes invité à utiliser le navigateur de section pour passer d'une section à l'autre de l'enquête. Cliquez sur le bouton « Répondre » à côté de chaque section pour accéder aux questions de cette section. Une fois dans la section, utilisez les boutons « Sauvegarder et continuer » et « précédent » pour avancer ou revenir aux questions précédentes.
5. En cliquant sur « Review and download » dans le navigateur de sections, vous pourrez télécharger une copie PDF de vos réponses. Après le téléchargement, vous pouvez revenir aux questions pour modifier vos réponses, si nécessaire.
6. Avant de soumettre votre rapport, vous serez invité à télécharger une lettre d'accompagnement indiquant qu'il s'agit du rapport national officiel de votre pays. Cette étape est obligatoire. La lettre d'accompagnement doit comporter un en-tête officiel avec le nom complet du pays, du ministère et/ou de l'institution, l'adresse postale et électronique, le numéro de téléphone et la signature d'un haut fonctionnaire national autorisé. La taille de la lettre d'accompagnement ne doit pas dépasser 2 Mo.
7. Après la soumission, vous recevrez un courriel de confirmation et une copie PDF du rapport national.
8. En cas de questions ou de problèmes techniques, veuillez contacter Mme Nadine Souto (nadine.souto@un.org) et M. Tomasz Juszczak (juszczakt@un.org) du Secrétariat du FNUF.

1. Informations générales

1. Pays :

(Cette question est obligatoire)

République Démocratique du Congo

2. Point focal national du FNUF :

(Le point focal national recevra une copie PDF du rapport national du FNUF lors de sa soumission).

(Cette question est obligatoire)

Nom : WOMBI BIYELA DILINGI

Titre : Mr

Adresse : 2895 avenue du Palais de la Nation - Kinshasa/Gombe

Organisation : Ministère de l'Environnement et Développement Durable

Téléphone : +243824403541

Courriel : twombi@medd.gouv.cd

3. Personne à contacter au sujet du présent rapport national, s'il ne s'agit pas du point focal national du FNUF : (La personne de contact recevra une copie PDF du rapport national du FNUF lors de sa soumission).

Nom : SEM Eve BAZAIBA MASUDI
Titre : Ministre d'État, Ministre de l'Environnement et Développement Durable
Adresse : 2895 avenue du Palais de la Nation - Kinshasa/Gombe
Organisation : Ministère de l'Environnement et Développement Durable
Courriel : evebazaiba@medd.gouv.cd ; info@medd.gouv.cd

4. Les institutions ayant participé à l'élaboration du rapport national : (Veuillez en ajouter au maximum cinq)

Nom de l'institution :

PGDF

Courriel :

Adresse :

2. Progrès vers l'Objectif mondial relatif aux forêts 1 et les cibles associées

Objectif mondial relatif aux forêts 1: Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et à des efforts accrus en vue de prévenir la dégradation des forêts et de contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques

Cible 1.1: Accroître la zone forestière de 3 % à l'échelle mondiale

Cible 1.2: Stabiliser ou renforcer les stocks de carbone forestiers de la planète

Cible 1.3: D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial

Cible 1.4: Accroître sensiblement la résilience et la capacité d'adaptation de tous les types de forêts aux catastrophes naturelles et aux effets des changements climatiques à l'échelle mondiale

L'objectif 1 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 6.6, 12.2, 13.1, 13.3, 14.2, 15.1 à 15.4 et 15.8 des objectifs de développement durable, et sont appuyés par les dispositions des paragraphes 6 o) et 7 d) et e) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

Cible 1.1: Accroître la zone forestière de 3 % à l'échelle mondiale

5. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 1.1 ? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 1.1, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

RESTAURATION DES FORETS : Projet de Un Milliard d'arbres à l'horizon 2023, Mise en œuvre des différents projets de restauration des espaces.

Breve description de l'action :

Un programme du gouvernement congolais, visant à planter 1 milliard d'arbres entre 2019 et 2023, a réussi à planter près de 90 % de son objectif, un effort ciblant la résilience climatique, la lutte contre la pauvreté et la protection de la biodiversité.

Principaux résultats obtenus :

Selon une première évaluation faite par le gouvernement en octobre 2022, au moins 351.268,84 hectares de terre ont été couverts à travers le pays. Ce qui équivaut à 355 millions d'arbres plantés soit 35,52% de taux de réalisation.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.2
1.3
1.4
3.1
3.2
3.3
5.1
5.2
5.3
5.4
6.1
6.2
6.3

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
Autre, veuillez préciser : : 12.2, 13.1, 13.3, 14.2 à 15.4 et 15.8

Lien hypertexte :

Cible 1.2: Stabiliser ou renforcer les stocks de carbone forestiers de la planète

6. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 1.2 ? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 1.2, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

La réalisation des Inventaires Forestiers Nationaux "IFN"

Breve description de l'action :

Elaborer un Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) capable de mesurer l'impact des activités anthropiques sur les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées au secteur forestier », est l'objet de la validation d'une feuille de route contenant les objectifs et la méthodologie de l'Inventaire Forestier National (IFN) de la RDC dont l'essentiel tourne autour de : (i) la mise en œuvre de la REDD+ par la détermination des stocks de carbone des différents réservoirs de carbone forestier et moteurs de déforestation/dégradation des forêts; (ii) l'élaboration de la politique de Gestion Durable des Forêts qui détermine l'état et l'utilisation des ressources forestières; (iii) la conservation des écosystèmes, des sols et de la biodiversité, l'évaluation de la dégradation des écosystèmes et des sols, l'inventaire des produits forestiers non ligneux et des grands mammifères; (iv) l'élaboration de la politique d'aménagement du territoire axée sur la couverture, la structure, la composition, les caractéristiques et l'utilisation des sols.

Principaux résultats obtenus :

(i) la mise en œuvre de la REDD+ par la détermination des stocks de carbone des différents réservoirs de carbone forestier et moteurs de déforestation/dégradation des forêts; (ii) l'élaboration de la politique de Gestion Durable des Forêts en cours de réalisation, qui détermine l'état et l'utilisation des ressources forestières; (iii) la conservation des écosystèmes, des sols et de la biodiversité, l'évaluation de la dégradation des écosystèmes et des sols, l'inventaire des produits forestiers non ligneux et des grands mammifères réalisée ; (iv) l'élaboration de la politique d'aménagement du territoire axée sur la couverture, la structure, la composition, les caractéristiques et l'utilisation des sols en cours de réalisation.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

4.1
4.2
4.4
4.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

15.1
15.2
15.b

Autre, veuillez préciser : : 13

Lien hypertexte :

Cible 1.3: D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial

7. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 1.3? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 1.3, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

RESTAURATION DES FORETS : Projet de Un Milliard d'arbres à l'horizon 2023

Brève description de l'action :

Un programme du gouvernement congolais, visant à planter 1 milliard d'arbres entre 2019 et 2023, a réussi à planter près de 90 % de son objectif, un effort ciblant la résilience climatique, la lutte contre la pauvreté et la protection de la biodiversité.

Principaux résultats obtenus :

"L'évaluation de l'initiative « Jardin scolaire -1 milliards d'arbre à l'horizon 2023 » indique que dans les cinq provinces pilotes retenues, la superficie couverte est estimée à 351.268,84 hectares, soit plus de 355 millions d'arbres plantés. Cela est équivalent à 35,52% de taux de réalisation"

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.4
3.1
3.2
3.3

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
Autre, veuillez préciser : : 12.2, 13.1, 13.3, 14.2 à 15.4 et 15.8

Lien hypertexte :**Action (titre abrégé) :**

Projet : Gestion Durable des Forêts "AGEDUFOR" (1ère Phase) : 2011-2015

Brève description de l'action :

Le Projet d'Appui à la Gestion Durable de la République Démocratique du Congo – AGEDUFOR – est le dernier né des projets d'aménagement forestier financés par l'Agence Française de Développement – AFD – dans le Bassin du Fleuve Congo depuis une vingtaine d'années et le 1er en RDC.

Le Projet AGEDUFOR a démarré le 1er juillet 2011 et a été clôturé le 30 avril 2015 après 46 mois de mise en œuvre. La contribution financière effective de l'AFD à son financement s'est

élevée à 4 977 432 €. Le maître d'œuvre du Projet était la Direction des Inventaires et Aménagement Forestiers (DIAF) du Ministère de l'Environnement et Développement

Durables (MEDD). Avec comme objectif principal : Gérer durablement les forêts de production de la RDC, à travers l'aménagement forestier et objectifs spécifiques : - Renforcer les capacités de l'Administration pour la validation, le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des plans d'aménagement ; - Renforcer les capacités des sociétés forestières ; - Renforcer le cadre institutionnel de la gestion durable des forêts et l'information sur les mécanismes internationaux liés à la gestion durable des forêts.

Principaux résultats obtenus :

Résultat obtenu 1 : L'Administration centrale dispose d'agents formés :

- au suivi et à l'évaluation du contenu,
- au suivi et au contrôle de la mise en œuvre des Plans d'Aménagement.

Résultat obtenu 2 : - Les sociétés forestières maîtrisent le processus d'élaboration des plans d'aménagement ;

- Les sociétés forestières mettent en œuvre les plans d'aménagement conformément à leur contenu.

Résultat obtenu 3 : Les sociétés forestières maîtrisent le processus d'élaboration des plans d'aménagement. Les sociétés forestières mettent en œuvre les plans d'aménagement conformément à leur contenu.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.4
2.1
2.2
2.3
2.4
2.5
3.1
3.2
3.3
5.1
5.2
5.3
5.4
6.3
6.4
6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

15.1

Lien hypertexte :

Action (titre abrégé) :

Projet : Gestion Durable des Forêts "AGEDUFOR" (IIème Phase) : 2015-2019

Brève description de l'action :

L'évaluation à mi-parcours a mis en évidence la pertinence du Projet et sa cohérence avec les orientations stratégiques de la loi forestière de 2002 ainsi qu'avec les autres interventions des partenaires techniques et financiers de la RDC dans le secteur forestier. Son efficience s'est améliorée de façon continue, mais son efficacité est restée partielle.

En effet, à l'issue de la phase 1, les trois objectifs ne sont encore que partiellement atteints. Cela s'explique en particulier par le fait que le Projet a été initialement conçu pour une durée de 6 ans, mais que pour des raisons budgétaires, il a été ramené à 3 ans dans le cadre d'une 1ère phase. Il est donc normal qu'après moins de 4 ans, les objectifs ne soient pas encore atteints. L'évaluation a recommandé de mettre en œuvre une seconde phase dans la mesure où les perspectives de viabilité de ses impacts et de ses effets étaient encourageantes.

Principaux résultats obtenus :

Sur base des acquis de la phase 1 et des enjeux identifiés pour la phase 2, les objectifs, résultats attendus de la phase 2 sont formulés ci-après :

L'objectif global du Projet est de : « Renforcer la dynamique d'aménagement durable des forêts de production de bois d'œuvre sur l'ensemble des provinces forestières de RDC ».

Les objectifs spécifiques sont :

Objectif spécifique 1 : « Consolider les acquis des agents de l'administration au niveau central pour l'évaluation et le suivi du processus d'aménagement, et développer le transfert

de compétences au niveau provincial et au niveau infra-provincial à proximité des concessions forestières ».

Résultat 1: « Les capacités de l'administration aux différents niveaux (central, provincial et local) sont reconnues ».

Indicateur 1: « En 2019, au moins 60 agents du MECNDD dont 50% au niveau central contribuent significativement et de façon autonome au suivi-conseil

et au contrôle de la mise en œuvre des plans d'aménagement sur plus de 45.000 ha d'assiettes annuelles de coupe cumulées, dans la zone d'intervention du Projet ».

Objectif spécifique 2 : « Contribuer à la mise en œuvre de l'aménagement forestier par les exploitants industriels sur une surface critique ».

Résultat 2: « Les opérateurs privés produisent et commercialisent du bois reconnu légal par un organisme indépendant ».

Indicateur 2 : Des exploitants industriels accompagnés par le Projet AGEDUFOR exportent au moins 135.000 m³ de bois légal vers l'UE et/ou l'Asie au cours de l'année 2017.

Objectif spécifique 3 : « Appuyer la création d'un cadre réglementaire, de méthodes et d'instruments permettant la mise en œuvre opérationnelle et efficace des plans d'aménagement par l'ensemble des acteurs concernés (secteur public national et provincial, secteur privé, société civile).

Résultat 3 : « La gouvernance forestière associée au processus d'aménagement des forêts de production est assainie et communiquée ».

Indicateur 3 : « Avant la fin de l'année 2018, la société civile,

l'administration et le secteur privé se sont publiquement accordés sur les trois principaux instruments de gouvernance forestière : légalité, traçabilité et gestion du contentieux.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

- 1.1
- 1.2
- 1.4
- 2.1
- 2.2
- 2.3
- 2.4
- 2.5
- 3.1
- 3.2
- 3.3
- 5.1
- 5.2
- 5.3
- 5.4
- 6.3
- 6.4
- 6.5

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

- 15.1

Lien hypertexte :

Cible 1.4: Accroître sensiblement la résilience et la capacité d'adaptation de tous les types de forêts aux catastrophes naturelles et aux effets des changements climatiques à l'échelle mondiale

8. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 1.4? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 1.4, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Mise en oeuvre de l'Unité de Coordination Programme de l'Investissement pour les forêts "UC-PIF" en RDC

Brève description de l'action :

L'Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF) est une structure dédiée au sein du Secrétariat Général du Ministère de l'Environnement et Développement Durable de la République Démocratique du Congo.

L' Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF) met en œuvre deux grands projets dans le cadre des investissements de la REDD+. Le Plan d'Investissement du PIF de la RDC a été approuvé et validé en juin 2011 par le Sous-Comité du PIF pour un montant d'environ 60 millions de dollars américains de don. Ce plan d'investissement est exécuté à travers deux projets prioritaires :

le Projet de gestion améliorée des paysages forestiers (PGAPF : 36,9 millions \$US), supervisé par la Banque Mondiale, et

le Projet intégré REDD+ dans les bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani (PIREDD/MBKIS : 22,3 millions \$US), supervisé par la Banque Africaine de Développement.

L' Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF) a bénéficié d'un don additionnel de 30 millions de dollars américains octroyés par le Fonds CAFI (Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale) entré en vigueur le 18 mai 2018 pour la mise en œuvre des activités du Projets Intégré REDD+ du Maï-Ndombe (PIREDD Maï-Ndombe). L'accord de ce dont a été mis en œuvre avec l'appui de la Banque Mondiale, agissant comme Agence d'Exécution de CAFI, à travers le Fonds National REDD+ (FONAREDD). Son exécution s'est fait par la réalisation de certains projets tels que :

- Projet Amélioré des Paysages Forestiers en RDC - PGAPF ;
- Le Projet Intégré REDD+ dans les Bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani (PIREDD/MBKIS) ;
- PROJET INTEGRE REDD+ DANS LE MAÏ-NDOMBE (PIREDD/MAÏ-NDOMBE) ;
- Projet ERPFA ;
- APPUI À L'OPÉRATIONNALISATION DU CONTRAT DE PAIEMENT DES RÉDUCTIONS D'ÉMISSIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉDUCTION D'EMISSIONS DU MAÏ-NDOMBE (OPERPA).

Principaux résultats obtenus :

Objectif 1 : Renforcer les capacités des services techniques déconcentrés

- 1 Plan de renforcement des capacités produit et mis en œuvre ;
- 4 Services techniques (Environnement, Agriculture, Développement Rural et Foncier) des quatre territoires formés sur les approches du Projet ;

Objectif 2 : Renforcer les capacités des communautés locales et entités territoriales pour la gestion des terroirs

- 1 Plan provincial de développement durable ;
- 4 Plan de développement durable des 4 territoires ;
- 480 Comités Locaux de Développement (CLD) produits/redynamisés sur les 600 prévus ;
- 480 Plans Simples de Gestion (PSG) produits et validés de manière participative sur les 600 prévus ;
- 4 CARG des territoires et 15 CARG des secteurs redynamisés ;
- 6 microprojets en faveur des peuples autochtones (PA) mis en œuvre. ;
- Redynamisation du conseil consultatif provincial de la forêt.

Objectif 3 : Appuyer la mise en œuvre des investissements prévus dans les plans

- 3.490 ha de plantation agroforestière installées ; 250 sites bénéficiaires de l'appui du projet, 1.800 ha d'acacias sur les 2.000 (acacia combiné au manioc) et 1.690 ha de palmier à huile sur les 990 prévus mis en place ;
- 835 ha de terre mis en jachère dégradées sur les 6.000 ha prévus dans l'optique de sédentariser l'agriculture dont 720 ha de plantations de cacaoyers/bananiers.
- 9.936 ha de savanes mis en défens sur les 2.000 ha prévus
- 2.194 ha des forêts mis en conservation par les communautés ;
- 40 bénéficiaires des territoires de Kiri et Kutu formés en apiculture et dotés en équipements apicoles ;
- 165 ruches installés dont 50 colonisés par les abeilles

Objectifs 4 : Réaliser les investissements d'intérêt communautaires et d'autres infrastructures structurantes

- 21 ponts et 8 dalots réceptionnés définitivement ;
- 231 km de route de desserte agricole (dont 125 km sur l'axe Mushi-Mbali) entretenu par la méthode HIMO avec les communautés ;
- le Comité Technique Multisectoriel Permanent de Planning Familial I CTPM/PF redynamisé ;
- près de 65.000 personnes sensibilisées sur les questions de planification familiale (PF) et autres maladies (VIH- Sida, etc....).

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.3
2.1
2.2
2.4
2.5
3.1
3.2
3.3
4.1
4.2
4.4

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6
15.1
Autre, veuillez préciser : : 12.2, 13.1, 13.3, 14.2 à 15.4 et 15.8

Lien hypertexte :

Action (titre abrégé) :

Mise en oeuvre de la Contribution Déterminée au Niveau National "CDN"

Brève description de l'action :

La contribution déterminée au niveau national (CDN) de la République du Congo élaborée en 2015 visait à réduire les émissions de GES du pays dans un scénario bas-carbone conditionnel (dépendant des engagements de la communauté internationale) particulièrement dans les secteurs de développement économique clés du pays suivants : l'Énergie (15 %), l'Agriculture (21 %) et l'Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF) (64 %).

Principaux résultats obtenus :

Il y'a lieu de relever aussi des actions de renforcement du leadership féminin et l'intégration de la dimension dans la mise en œuvre de l'action climatique, le développement des stratégies de communication et de mobilisation des ressources et la mise en place des mécanismes de concertation et coordination interinstitutionnelle tant au niveau national que provincial pour la mise en œuvre de la CDN, plus spécifiquement des réflexions devant conduire à la mise en place d'un Comité National Climat et sa réplique dans chacune des provinces.

Notons par ailleurs que le dernier axe de travail à ce jour est l'élaboration de la feuille de route pour la mise en œuvre de la CDN. Il sera également question dans les jours à venir de mettre en place un cadre d'évaluation et suivi des projets et programmes, avec définition claire des indicateurs de suivi et un mécanisme de notification.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

1.1
1.2
1.3
2.1
2.2
2.4
2.5
3.1
3.2
3.3
4.1
4.2
4.4

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6

15.1

Autre, veuillez préciser : : 12.2, 13.1, 13.3, 14.2 à 15.4 et 15.8

Lien hypertexte :

Défis à relever pour atteindre l'objectif 1

9. Quels sont les principaux défis à relever pour atteindre l'objectif 1 dans votre pays ?
Veuillez limiter votre réponse à 250 mots.

Les défis à relever pour atteindre l'objectif 1 sont de deux ordres :

- Du point technique et financier :

Techniquement il faudra renforcer les capacités des cadres et agents des administrations forestières à tous les niveaux (centrale, provinciale et locale), mais également des acteurs de la société civile et autres parties prenantes impliquées dans la gestion durable des ressources forestières ;

Financièrement, il faudra disponibiliser les appuis financiers conséquents pour procéder à la restauration des espaces forestiers, au reboisement (reconstitution du capital forestier) et renforcement de la gouvernance forestière.

3. Progrès vers l'Objectif mondial relatif aux forêts 2 et cibles associées

Objectif mondial relatif aux forêts 2: Renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts, y compris en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts

Cible 2.1: Éliminer complètement la pauvreté extrême parmi toutes les populations tributaires des forêts

Cible 2.2: Améliorer l'accès des petites entreprises forestières, en particulier dans les pays en développement, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés

Cible 2.3: Faire en sorte que les forêts et les arbres contribuent pour une plus large part à la sécurité alimentaire des populations locales

Cible 2.4: Faire en sorte que l'industrie et d'autres entreprises forestières, ainsi que les services rendus par les écosystèmes forestiers contribuent pour une plus large part au développement social, économique et environnemental, entre autres

Cible 2.5: Faire en sorte que tous les types de forêts contribuent pour une plus large part à la préservation de la diversité biologique et à l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à l'atténuation de leurs effets, en tenant compte des mandats et des travaux en cours au titre des conventions et instruments pertinents

L'objectif 2 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 1.1, 1.4, 2.4, 4.4, 5.a, 6.6, 8.3, 9.3, 12.2, 12.5, 15.6 et 15.c des objectifs de développement durable, et sont appuyés par les dispositions des paragraphes 6 d) à f), h), j), p), q), t) à v) et y) et 7 k) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

Cible 2.1: Éliminer complètement la pauvreté extrême parmi toutes les populations tributaires des forêts

10. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 2.1 ? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 2.1, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Mise en oeuvre du processus de Foresterie Communautaire

Brève description de l'action :

Le processus de foresterie communautaire en RDC est en cours de développement et comprend plusieurs étapes clés :

Cadre réglementaire : La foresterie communautaire est dans sa phase de démarrage, avec la finalisation de son cadre réglementaire et l'élaboration d'une stratégie nationale.

Approche progressive : Une approche progressive est adoptée, avec une phase expérimentale de 5 ans pour tester différentes méthodes de foresterie communautaire à travers des projets pilotes.

Implication des parties prenantes : Les outils de gestion des concessions forestières sont élaborés avec la participation de toutes les parties prenantes, garantissant une approche inclusive.

Recherche anthropologique : Des études ont été menées pour éclairer les pratiques de gestion foncière et les modes d'organisation sociale nécessaires au développement de la foresterie communautaire.

Ces éléments visent à soutenir la mise en œuvre de la stratégie nationale sur les forêts communautaires en RDC. Elle s'est fait en deux phases, la première, essentiellement dédiée au processus d'attribution des concessions des communautés locales et la seconde à la phase de gestion et exploitation.

Principaux résultats obtenus :

Les principaux résultats obtenus montrent que 56% des CFCLs sélectionnées ont été créées à l'initiative des organisations d'appui devenues organisations accompagnatrices par la suite, contre 44% initiées par des personnes résidents dans la localité, et 22% de ces initiatives ont été l'œuvre des organisations paysannes. 70% du montant alloué aux principales activités de deux projets d'appuis aux forêts communautaires ont été dépensés hors des localités bénéficiaires de la CFCL, et seulement 30% ont été dépensés sur place ; de plus, 83% des activités évoquées par les deux organisations interrogées portent sur la mise en place des CFCLs, et seulement 17% portent sur les activités économiques de démonstration.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

5.1

5.3

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6

Autre, veuillez préciser : : 1.1, 1.4, 2.4, 4.4, 5.a 8.3, 9.3, 12.2, 12.5, 15.6 et 15.c

Lien hypertexte :

Cible 2.2: Améliorer l'accès des petites entreprises forestières, en particulier dans les pays en développement, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés

11. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 2.2 ? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 2.2, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Brève description de l'action :

Principaux résultats obtenus :

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

Lien hypertexte :

Cible 2.3: Faire en sorte que les forêts et les arbres contribuent pour une plus large part à la sécurité alimentaire des populations locales

12. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 2.3 ? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 2.3, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Mise en oeuvre des accords des clauses sociales de cahier de charge

Brève description de l'action :

Depuis la promulgation de la loi n°011/2002 du 29 août 2002 portant sur le Code forestier en RDC, les acteurs intervenants au sein des activités d'exploitation forestière ont été soumis à des obligations réciproques. Il s'agit notamment de la conclusion de l'accord de clause sociale entre les concessionnaires forestiers et les communautés locales et/ou peuples autochtones riveraines des forêts concernées.

Le premier arrêté ministériel (n°023) datant du 07 juin 2010, fixe le modèle d'accord social faisant partie intégrante du cahier des charges des concessions forestières. Cette section du cahier des charges fixe le processus de sensibilisation, de négociation, de signature, de mise en œuvre et de suivi des accords de clauses sociales.

À la suite, sur la période de 2011 à 2018, il y a eu l'évaluation de la première génération des accords de ces clauses sociales, qui ont été conclus entre les concessions et les communautés locales. Cette évaluation a mis en avant que certaines dispositions de l'arrêté de 2010 devenaient difficiles à mettre en application. Ainsi, les parties prenantes (secteur privé forestier industriel, administration et société civile) ont procédé à la révision du modèle d'accord pour prendre en compte les leçons tirées des premières années de mise en œuvre de l'arrêté ministériel cité ci-dessus.

Un nouvel arrêté ministériel n° 072 a donc été publié le 12 novembre 2018 à la suite d'un nouveau consensus entre les parties prenantes.

Principaux résultats obtenus :

Le mécanisme des clauses sociales a un triple intérêt.

- Le premier avantage de ce système est lié au fait qu'il favorise la mise en œuvre de la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

- Le deuxième intérêt du mécanisme des clauses sociales est qu'il permet d'atténuer les approches verticales de développement.

- Le

troisième intérêt de ce mécanisme est lié à son effet

sur le développement local. En effet, nous émettons l'hypothèse que si les clauses sociales étaient exécutées de manière optimale, elles auraient un effet très important sur l'amélioration des conditions de vie des populations locales et autochtones.

En effet, les clauses sociales ont le potentiel d'être un puissant outil pour le développement socioéconomique des populations riveraines en RDC. Même si le niveau de ressources à mobiliser est perfectible, il n'en demeure pas moins vrai que les résultats actuels contribuent à améliorer le quotidien des communautés dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

5.3

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

6.6

Autre, veuillez préciser : : 1.1, 1.4, 2.4, 4.4, 5.a 8.3, 9.3, 12.2, 12.5, 15.6 et 15.c

Lien hypertexte :

Cible 2.4: Faire en sorte que l'industrie et d'autres entreprises forestières, ainsi que les services rendus par les écosystèmes forestiers contribuent pour une plus large part au développement social, économique et environnemental, entre autres

13. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 2.4 ? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 2.4, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Mise en oeuvre du processus d'Aménagement des concessions Industrielles

Brève description de l'action :

Principaux résultats obtenus :

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

Lien hypertexte :

Cible 2.5: Faire en sorte que tous les types de forêts contribuent pour une plus large part à la préservation de la diversité biologique et à l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à l'atténuation de leurs effets, en tenant compte des mandats et des travaux en cours au titre des conventions et instruments pertinents

14. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 2.5 ? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 2.5, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Brève description de l'action :

Principaux résultats obtenus :

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

Lien hypertexte :

Défis à relever pour atteindre l'objectif 2

15. Quels sont les principaux défis à relever pour atteindre l'objectif 2 dans votre pays ? Veuillez limiter votre réponse à 250 mots.

4. Progrès vers l'Objectif mondial relatif aux forêts 3 et cibles associées

Objectif mondial relatif aux forêts 3: Accroître sensiblement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable

Cible 3.1: Accroître sensiblement la superficie, à l'échelle mondiale, des forêts désignées comme zones protégées ou conservées au titre d'autres mesures de conservation effectives par zone

Cible 3.2: Augmenter considérablement la superficie forestière soumise à des plans de gestion à long terme

Cible 3.3: Augmenter considérablement la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable

L'objectif 3 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 7.2, 12.2, 12.6, 12.7, 14.2, 14.5, 15.2 et 15.4 des objectifs de développement durable, et sont appuyés par les dispositions des paragraphes 6 p), q) et x) et 7 f) et g) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

Cible 3.1: Accroître sensiblement la superficie, à l'échelle mondiale, des forêts désignées comme zones protégées ou conservées au titre d'autres mesures de conservation effectives par zone

16. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 3.1 ? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 3.1, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Brève description de l'action :

Principaux résultats obtenus :

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

Lien hypertexte :

Cible 3.2: Augmenter considérablement la superficie forestière soumise à des plans de gestion à long terme

17. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 3.2? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien

hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 3.2, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Brève description de l'action :

Principaux résultats obtenus :

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

Lien hypertexte :

Cible 3.3: Augmenter considérablement la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable

18. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 3.3? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 3.3, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Brève description de l'action :

Principaux résultats obtenus :

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

Lien hypertexte :

Défis à relever pour atteindre l'objectif 3

19. Quels sont les principaux défis à relever pour atteindre l'objectif 3 dans votre pays ?
Veuillez limiter votre réponse à 250 mots.

5. Progrès vers l'Objectif mondial relatif aux forêts 4 et cibles associées

Objectif mondial relatif aux forêts 4 : Mobiliser des ressources financières sensiblement plus importantes, y compris nouvelles et additionnelles de toutes provenances, en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et du renforcement de la coopération et des partenariats scientifiques et technologiques

Cible 4.1: Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement

Cible 4.2: Augmenter considérablement le financement des forêts de toutes provenances et à tous les niveaux, notamment les financements publics (nationaux, bilatéraux, multilatéraux et triangulaires), privés et philanthropiques

Cible 4.3: Renforcer et améliorer considérablement la coopération Nord-Sud, Sud-Sud, Nord-Nord et triangulaire, de même que les partenariats public-privé pour la science, la technologie et l'innovation appliqués au secteur forestier

Cible 4.4: Augmenter sensiblement le nombre de pays qui élaborent et mettent en œuvre des stratégies de financement des forêts et qui ont accès aux financements de toutes provenances

Cible 4.5: Améliorer la collecte, la disponibilité et l'accessibilité des informations concernant les forêts, notamment grâce aux évaluations scientifiques pluridisciplinaires

L'objectif 4 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 12.a, 15.7, 15.a, 15.b, 17.1 à 17.3, 17.6, 17.7 et 17.16 à 17.19 des objectifs de développement durable, et sont appuyés par les dispositions des paragraphes 6 h), i), m), r) et s) et 7 a) à c) et l) à q) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts

Cible 4.1: Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement

20. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 4.1? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 4.1, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Brève description de l'action :

Principaux résultats obtenus :

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

Lien hypertexte :

Cible 4.1: Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement

21. Depuis 2020, votre pays a-t-il été en mesure de mobiliser des ressources financières nettement plus importantes pour la mise en œuvre de la gestion durable des forêts ?

Oui

22. Dans l'affirmative, veuillez préciser les sources :
(Sélectionner toutes les réponses applicables)

Financement national public

Financement public international, y compris l'aide publique au développement

23. Dans la négative, veuillez décrire les principales difficultés rencontrées :

Cible 4.2: Augmenter considérablement le financement des forêts de toutes provenances et à tous les niveaux, notamment les financements publics (nationaux, bilatéraux, multilatéraux et triangulaires), privés et philanthropiques

24. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 4.2? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 4.2, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Brève description de l'action :

Principaux résultats obtenus :

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

Lien hypertexte :

Cible 4.3: Renforcer et améliorer considérablement la coopération Nord-Sud, Sud-Sud, Nord-Nord et triangulaire, de même que les partenariats public-privé pour la science, la technologie et l'innovation appliqués au secteur forestier

25. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 4.3? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 4.3, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Brève description de l'action :

Principaux résultats obtenus :

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

Lien hypertexte :

Cible 4.3: Renforcer et améliorer considérablement la coopération Nord-Sud, Sud-Sud, Nord-Nord et triangulaire, de même que les partenariats public-privé pour la science, la technologie et l'innovation appliqués au secteur forestier

26. Votre pays est-il engagé dans une coopération internationale et/ou des partenariats public-privé pour promouvoir la gestion durable des forêts ?

Oui

27. Dans l'affirmative, veuillez préciser l'entité ou les entités avec lesquelles votre pays coopère :
(Sélectionnez toutes les réponses applicables)

Organisations et/ou processus intergouvernementaux
Secteur privé

28. Veuillez préciser les types de coopération et/ou de partenariats public-privé dans lesquels votre pays est engagé :
(Sélectionnez toutes les réponses applicables)

Sud-Sud
Triangulaire

29. Veuillez préciser les domaines de coopération et/ou les partenariats public-privé dans lesquels votre pays est engagé :
(Sélectionnez toutes les réponses applicables)

Science
Technologie
Innovation

Cible 4.4: Augmenter sensiblement le nombre de pays qui élaborent et mettent en œuvre des stratégies de financement des forêts et qui ont accès aux financements de toutes provenances

30. Depuis 2020, votre gouvernement a-t-il élaboré ou mis en œuvre des stratégies de financement pour parvenir à une gestion durable des forêts et mettre en œuvre l'instrument des Nations Unies sur les forêts ?

Oui

31. Depuis 2020, votre pays a-t-il eu accès à des financements pour parvenir à une gestion durable des forêts et pour mettre en œuvre l'instrument des Nations Unies sur les forêts ?

Oui

32. Dans l'affirmative, veuillez préciser les sources :
(Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)

Financement national public
Financement public international, y compris l'aide publique au développement

Cible 4.5: Améliorer la collecte, la disponibilité et l'accessibilité des informations concernant les forêts, notamment grâce aux évaluations scientifiques pluridisciplinaires

33. La collecte, la disponibilité et l'accessibilité des informations relatives aux forêts dans votre pays, par exemple par le biais d'évaluations scientifiques multidisciplinaires, se sont-elles améliorées depuis 2020 ?

Oui

34. Dans l'affirmative, veuillez décrire les améliorations (250 mots maximum).

- mise à jour de la revue légale des concessions Forestières ;
- lancement du portail web sur les concessions Forestières;
- programme de gestion durable des forêts ;
- opérationnalisation du conseil consultatif national sur les forêts;

35. Votre pays réalise-t-il un inventaire forestier national ?

Oui

36. Si oui, en quelle année l'inventaire le plus récent a-t-il été réalisé ?

2019

Défis à relever pour atteindre l'objectif 4

37. Quels sont les principaux défis à relever pour atteindre l'objectif 4 dans votre pays ?
Veuillez limiter votre réponse à 250 mots.

6. Progrès vers l'Objectif mondial relatif aux forêts 5 et cibles associées

Objectif mondial relatif aux forêts 5 : Promouvoir des cadres de gouvernance afin de réaliser la gestion forestière durable, notamment à l'aide de l'instrument des Nations Unies sur les forêts, et renforcer la contribution des forêts au Programme de développement durable à l'horizon 2030

Cible 5.1: Augmenter sensiblement le nombre de pays ayant intégré les forêts dans leurs plans nationaux de développement durable ou leurs stratégies de réduction de la pauvreté

Cible 5.2: Améliorer la gouvernance et la police des forêts, notamment en renforçant considérablement les autorités forestières nationales et infranationales, et réduire sensiblement l'abattage illégal et le commerce qui y est associé dans le monde entier

Cible 5.3: Faire en sorte que les politiques et programmes nationaux et infranationaux relatifs aux forêts soient cohérents, coordonnés et complémentaires d'un ministère, d'un département ou d'une autorité à une autre, qu'ils soient conformes aux lois des pays et qu'ils fassent participer les parties prenantes, les communautés locales et les peuples autochtones concernés, compte étant pleinement tenu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Cible 5.4: Intégrer pleinement les questions relatives aux forêts et au secteur forestier dans les mécanismes de prise de décisions concernant l'aménagement du territoire et le développement

L'objectif 5 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 1.4, 2.4, 5.a, 15.9, 15.c, 16.3, 16.5 à 16.7, 16.10 et 17.14 des objectifs de développement durable, et sont appuyés par les dispositions des paragraphes 6 a) c), k), l), n) et w) et 7 h) à j) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

Cible 5.1: Augmenter sensiblement le nombre de pays ayant intégré les forêts dans leurs plans nationaux de développement durable ou leurs stratégies de réduction de la pauvreté

38. Dans votre pays, les forêts ont-elles été intégrées dans les plans nationaux de développement durable et/ou les stratégies de réduction de la pauvreté ?

39. Si oui, veuillez préciser lesquels :
(Sélectionnez les deux réponses, le cas échéant)

Cible 5.2: Améliorer la gouvernance et la police des forêts, notamment en renforçant considérablement les autorités forestières nationales et infranationales, et réduire sensiblement l'abattage illégal et le commerce qui y est associé dans le monde entier

40. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 5.2? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 5.2, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Brève description de l'action :

Principaux résultats obtenus :

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

Lien hypertexte :

Cible 5.2: Améliorer la gouvernance et la police des forêts, notamment en renforçant considérablement les autorités forestières nationales et infranationales, et réduire sensiblement l'abattage illégal et le commerce qui y est associé dans le monde entier

41. Depuis 2020, votre gouvernement a-t-il pris des mesures pour prévenir et réduire le trafic international illégal de produits forestiers, d'espèces sauvages et d'autres ressources biologiques ?

42. Dans l'affirmative, veuillez préciser le type d'action :

Cible 5.3: Faire en sorte que les politiques et programmes nationaux et infranationaux relatifs aux forêts soient cohérents, coordonnés et complémentaires d'un ministère, d'un département ou d'une autorité à une autre, qu'ils soient conformes aux lois des pays et qu'ils fassent participer les parties prenantes, les communautés locales et les peuples autochtones concernés, compte étant pleinement tenu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

43. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 5.3? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 5.3, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Brève description de l'action :

Principaux résultats obtenus :

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

Lien hypertexte :

Cible 5.3: Faire en sorte que les politiques et programmes nationaux et infranationaux relatifs aux forêts soient cohérents, coordonnés et complémentaires d'un ministère, d'un département ou d'une autorité à une autre, qu'ils soient conformes aux lois des pays et qu'ils fassent participer les parties prenantes, les communautés locales et les peuples autochtones concernés, compte étant pleinement tenu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

44. Veuillez décrire les types de mécanismes mis en place pour impliquer les parties prenantes dans la formulation, la planification et/ou la mise en œuvre des politiques et programmes liés à la forêt (250 mots maximum).

Cadres de concertations créés et existants:

1. Conseil Consultatif National des Forêts;
 2. Conseil Consultatif Provincial des Forêts;
 3. Programme de Gestion Durable des Forêts
- Et autres ateliers de renforcement de capacité

Cible 5.4: Intégrer pleinement les questions relatives aux forêts et au secteur forestier dans les mécanismes de prise de décisions concernant l'aménagement du territoire et le développement

45. Dans votre pays, les forêts ont-elles été intégrées dans les processus de décision concernant la planification et le développement de l'utilisation des terres ?

Oui

Défis à relever pour atteindre l'objectif 5

46. Quels sont les principaux défis à relever pour atteindre l'objectif 5 dans votre pays ?
Veuillez limiter votre réponse à 250 mots.

7. Progrès vers l'Objectif mondial relatif aux forêts 6 et cibles associées

Objectif mondial relatif aux forêts 6: Renforcer la coopération, la coordination, la cohérence et les synergies à tous les niveaux en ce qui concerne les questions touchant aux forêts, notamment dans le système des Nations Unies et entre les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, ainsi qu'entre les différents secteurs et les parties prenantes concernées

Note : Les cibles 6.1 et 6.2 ne figurent pas dans cette section car elles portent sur des mesures prises par la communauté internationale, et non celles prises au niveau national.

Cible 6.3: Renforcer sensiblement la coordination et la coopération intersectorielles à tous les niveaux en vue de promouvoir la gestion durable des forêts et de mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts

Cible 6.4: Veiller à une meilleure compréhension commune de la notion de gestion durable des forêts et déterminer un ensemble d'indicateurs à cet effet

Target 6.5: Renforcer la contribution et la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes intéressées aux fins de la mise en œuvre du plan stratégique et des travaux du Forum, notamment ses travaux intersessions>

L'objectif 6 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation de la cible 17.14 des objectifs de développement durable et s'appuient sur les dispositions des paragraphes 6 b), c) g) m) et w) et 7 r) et s) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

Cible 6.3: Renforcer sensiblement la coordination et la coopération intersectorielles à tous les niveaux en vue de promouvoir la gestion durable des forêts et de mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts

47. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 6.3? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 6.3, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Brève description de l'action :

Principaux résultats obtenus :

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

Lien hypertexte :

Cible 6.3: Renforcer sensiblement la coordination et la coopération intersectorielles à tous les niveaux en vue de promouvoir la gestion durable des forêts et de mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts

48. Des mécanismes de coordination et de coopération intersectorielles sont-ils en place pour promouvoir la gestion durable des forêts et mettre fin à la déforestation et à la dégradation des forêts ?

Oui

49. Dans l'affirmative, veuillez préciser les secteurs concernés :

Changement climatique
Biodiversité
Utilisation des terres

Cible 6.4: Veiller à une meilleure compréhension commune de la notion de gestion durable des forêts et déterminer un ensemble d'indicateurs à cet effet

50. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 6.4? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 6.4, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Brève description de l'action :

Principaux résultats obtenus :

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

Lien hypertexte :

Cible 6.4: Veiller à une meilleure compréhension commune de la notion de gestion durable des forêts et déterminer un ensemble d'indicateurs à cet effet

51. Des critères et des indicateurs de gestion durable des forêts sont-ils utilisés dans votre pays ?

Oui

52. Dans l'affirmative, veuillez préciser quels ensembles de critères et d'indicateurs sont utilisés :
(Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)

Nationales ou infranationales

Régionaux ou internationaux (par exemple, ceux utilisés par l'Organisation internationale des bois tropicaux, Forest Europe, le processus de Montréal et la proposition de Tarapoto sur les critères et indicateurs de durabilité des forêts amazoniennes)

53. Dans l'affirmative, veuillez préciser à quelles fins les critères et indicateurs sont utilisés :
(Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)

Générer des informations pour les rapports nationaux sur l'état et la gestion des forêts

Surveiller et évaluer l'état et la gestion des forêts

Examiner et élaborer des politiques forestières nationales et des outils de gestion durable des forêts

Communiquer avec la société et mener un dialogue avec les parties prenantes

Cible 6.5: Renforcer la contribution et la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes intéressées aux fins de la mise en œuvre du plan stratégique et des travaux du Forum, notamment ses travaux intersessions

54. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour progresser ou contribuer à la réalisation de la cible 6.5? Veuillez-vous indiquer les titres et décrire brièvement jusqu'à trois actions par cible, ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Vous pouvez également indiquer les cibles supplémentaires des OFM et des Objectifs de développement durable (ODD) soutenues par chaque action. Dans la mesure du possible, veuillez fournir un lien hypertexte pour renvoyer les lecteurs à de plus amples informations sur l'action.

Pour signaler plus d'une action pour la cible 6.5, cliquez sur « Ajouter une autre action » ci-dessous. Veuillez limiter vos réponses à un maximum de 150 mots par action.

Action (titre abrégé) :

Brève description de l'action :

Principaux résultats obtenus :

Cette action contribue également à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts:

Cette action contribue également à la réalisation des cibles suivantes des ODD :

Lien hypertexte :

Cible 6.5: Renforcer la contribution et la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes intéressées aux fins de la mise en œuvre du plan stratégique et des travaux du Forum, notamment ses travaux intersessions

55. Depuis 2020, les grands groupes et d'autres parties prenantes intéressées ont-ils été impliqués dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies pour les forêts 2017-2030 ?

Oui

56. Si oui, veuillez décrire leur implication en 250 mots maximum :

Intégration de la société civile, communauté locale et peuple autochtone dans tous les ateliers, conférences des parties sur les 3 convention de Rio et autre événement en rapport avec les for^qSQ

Défis à relever pour atteindre l'objectif 6

57. Quels sont les principaux défis à relever pour atteindre l'objectif 6 dans votre pays ?
Veuillez limiter votre réponse à 250 mots.

- finalisation et promulgation de la politique forestière nationale de la RDC

8. Auto-évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et cibles associées

58. Selon vous, quels sont les progrès de votre pays vers les cibles du Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts, depuis son adoption en 2017 ?

	Atteint	En bonne voie	Quelques progrès	Pas de changement	Changement négatif	Sans objet
1.1 Superficie des forêts	X					
1.2 Stock de carbone		X				
1.3 Mise en œuvre de la gestion durable des forêts	X					
1.4 Résilience et adaptation		X				
2.1 Extrême pauvreté des populations dépendantes des forêts			X			
2.2 Accès au financement des petites entreprises forestières				X		
2.3 Sécurité alimentaire				X		
2.4 Contribution au développement social, économique et environnemental			X			
2.5 Contribution à la conservation de la biodiversité et à l'atténuation du changement climatique		X				
3.1 Zones protégées		X				
3.2 Plans de gestion forestière à long terme	X					
3.3 Produits issus de forêts gérées durablement	X					
4.1 Mobilisation des ressources pour la gestion durable des forêts	X					
4.2 Augmentation du financement lié à la forêt		X				
4.3 Coopération et partenariats renforcés			X			
4.4 Stratégies de financement des forêts et accès au financement		X				
4.5 Informations relatives aux forêts	X					
5.1 Intégration des forêts dans les plans et stratégies nationaux	X					
5.2 Amélioration de l'application de la législation forestière et de la gouvernance			X			
5.3 Cohérence et coordination des politiques et des programmes		X				
5.4 Intégration des questions liées aux forêts dans l'aménagement du territoire	X					
6.3 Coordination et coopération intersectorielles		X				
6.4 Compréhension commune du concept d'ensembles d'indicateurs de gestion durable des forêts		X				
6.5 Renforcement de la participation des parties prenantes	X					

9. Contributions nationales volontaires

59. Votre gouvernement a-t-il annoncé des contributions nationales volontaires (CNV) en rapport avec les objectifs mondiaux relatifs aux forêts ?

Non

60. Si oui, veuillez fournir une brève description, y compris des informations sur les délais et les progrès accomplis jusqu'au présent moment. Si votre gouvernement a annoncé plus d'une contribution nationale volontaire, veuillez cliquer sur « Ajouter une autre contribution ». (Veuillez en ajouter au maximum dix)

Description concise :

Les progrès réalisés à ce jour :

Cette action contribue à ces Objectifs mondiaux relatifs aux forêts :

Cette action contribue également à la réalisation des cibles des ODD suivantes :

10. Autres questions : Égalité entre les hommes et les femmes

61. Depuis 2020, votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir l'égalité des sexes dans le secteur forestier ?

Oui

62. Dans l'affirmative, veuillez indiquer l'objectif des mesures prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans le secteur forestier :
(Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)

Accès effectif des femmes au contrôle et à l'utilisation des ressources forestières
Participation effective des femmes à la prise de décision au niveau du ménage et de la communauté
Participation et représentation effectives des femmes dans les institutions de gestion forestière

63. Veuillez fournir une brève description des actions entreprises pour promouvoir l'égalité des sexes dans le secteur forestier :

Le Programme de Gestion Durable des Forêts;
La Foresterie Communautaire;
Les Directions du Développement Durable, de Reboisement et Horticulture , des Ressources Humaines
Tous dirigés par des femmes.

11. Autres questions : Journée internationale des forêts

64. Depuis 2020, quelles actions ont été entreprises dans votre pays pour célébrer la Journée Internationale des Forêts ?
(Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)

Autre, veuillez préciser : : Campagne de sensibilisation et de plantation d'arbres

65. Veuillez fournir jusqu'à trois exemples d'actions menées dans le cadre de la Journée Internationale des Forêts depuis 2020. Si possible, veuillez inclure un lien hypertexte vers la documentation pertinente.

Action de la Journée internationale des forêts :

Chaque année une semaine de plantation d'arbres est organisée pour célébrer la Journée Internationale des Forêts

Lien hypertexte :

12. Exemples de réussite

66. Depuis 2020, votre pays a-t-il des exemples de réussite concernant la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts 2017-2030 ?

Oui

67. Dans l'affirmative, veuillez fournir une brève description, accompagnée de références (telles que des liens hypertexte, des publications et/ou des articles), montrant comment l'action a contribué à la réalisation des objectifs et des cibles.

Vous pouvez fournir jusqu'à trois exemples de réussite en cliquant sur « Ajouter un autre exemple de réussite ».

Titre :

Jardins Scolaires - 1 milliards d'arbres

Brève description :

Il s'agit ici du programme présidentiel de plantation d'1 milliard d'arbre à l'horizon 2023 pour booster le défi de Bonn

Principaux résultats obtenus :

Programme atteint à 84%. Les arbres plantés dans toutes les provinces du pays

Les Objectifs mondiaux relatifs aux forêts abordés :

Lien hypertexte :

www.medd.gouv.cd

Veuillez examiner vos réponses. Cliquez sur le bouton bleu ci-dessous pour télécharger une copie PDF de votre rapport.

Si vous souhaitez apporter des modifications, faites défiler la page jusqu'en bas et cliquez sur le bouton « Précédent » pour revenir au navigateur de section. Pour continuer à soumettre votre rapport, cliquez sur « Télécharger et soumettre » en bas de la page.

Veillez télécharger la lettre d'accompagnement signée indiquant qu'il s'agit de la soumission officielle du rapport du FNUF pour votre pays.

La lettre d'accompagnement doit comporter un en-tête officiel avec le nom complet du pays, du ministère et/ou de l'institution, l'adresse postale et électronique (courriel), le numéro de téléphone et la signature d'un haut fonctionnaire national autorisé. La taille de la lettre d'accompagnement ne doit pas dépasser 2 Mo.

Cette étape est obligatoire.

[Rapport national volontaire RDC au FNUF.pdf](#)

Veillez indiquer la date de soumission du rapport national :
(JJ/MM/AAAA)

30/06/2025

En cliquant sur SOUMETTRE au bas de cette page, vous certifiez que votre rapport est complet. Cette action est définitive et ne peut être annulée.

Nous vous remercions !

Merci d'avoir soumis le rapport national volontaire au FNUF. Vous devriez recevoir un courriel contenant une copie PDF de votre rapport.

En cas de problème, veuillez contacter Mme Nadine Souto (nadine.souto@un.org) et M. Tomasz Juszcak (juszcakt@un.org) au secrétariat du FNUF.